

club des 300

Déclinaison Club des 300 : Candidatez pour intégrer la déclinaison par la FFBB

La FFBB part d'un constat : au sein des ligues, les femmes ne représentent que 10 % des personnes élues au poste de président, 28 % au poste de trésorier et 50 % au poste de secrétaire général. Dans les comités, elles représentent 19 % des présidents, 54 % des trésoriers et 56 % des secrétaires généraux. Dans les clubs, elles représentent 28 % des présidents, 54 % des trésoriers et 57 % des secrétaires généraux.

Ces chiffres soulignent le chemin qu'il reste à parcourir pour atteindre une véritable égalité dans les fonctions de gouvernance du sport, voulue par la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France.

Dès la saison 2021-2022, la FFBB s'est engagée dans la mise en place d'un programme Dirigeantes 2024, visant à accompagner des femmes élues de ligues et de comités à la prise de responsabilités. Au terme de quatre saisons, la FFBB a accompagné près de 80 dirigeantes et souhaite désormais accompagner les ligues et comités dans cette déclinaison. C'est pourquoi la FFBB s'engage résolument, à soutenir les structures vers l'objectif de parité, **en partenariat étroit avec le comité national olympique et sportif français (CNOSF)**.

La FFBB a été sélectionnée à la suite de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le **Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)** pour déployer, sur son territoire le **Club des 300**, un programme national destiné à **repérer, former et valoriser des femmes prêtes à s'investir dans les fonctions dirigeantes du sport**.

La candidature de la FFBB se porte sur la déclinaison du programme, afin d'accompagner, outiller et favoriser les échanges avec les comités et ligues engagés sur les questions de mixité et de parité dans les instances dirigeantes.

Le **Club des 300** est un programme d'accompagnement des femmes aux fonctions dirigeantes dans le mouvement sportif français. Adapté à leurs contraintes personnelles, il se compose de sessions d'accompagnement en e-learning et en distanciel, ainsi que de temps de rassemblement et de mise en réseau.

Au programme, **9 modules** seront mis à disposition des ligues et comités, qui devront en sélectionner **au minimum 5**.

Ces modules prendront la forme de **e-learning**, chacun étant suivi d'une classe virtuelle :

- *Connaître l'écosystème sportif*
- *Le projet*
- *Les essentiels de la gestion financière*
- *Asseoir et perfectionner sa prise de parole*
- *L'organisation d'évènements*
- *La communication*
- *Le marketing sportif*
- *Les clés du management*
- *La posture de leadership*

Pour qui ?

1. L'appel à manifestation d'intérêt concerne les ligues et comités souhaitant mettre en place le Club des 300 dirigeantes.
2. La cible de ce programme s'adresser à toutes les femmes ayant un projet d'engagement dans des fonctions de dirigeantes, qu'elles soient déjà engagées ou non.

club des 300

Quand ?

Rétroplanning :

- Juin 2025 : envoi de l'appel à manifestation d'intérêt aux ligues et aux comités.
- Juillet-Août 2025 : accompagnement des structures souhaitant remplir un dossier de candidature pour la mise en place du programme.
- 15 octobre 2025 : clôture des candidatures pour le déploiement du programme.
- Octobre 2025 : ouverture des candidatures des dirigeantes aux programmes locaux mis en place dans des ligues et des comités.
- Avant décembre 2025 : lancement des promotions des programmes dans les instances régionales et départementales.
- Juin 2026 : clôture des programmes locaux.
- Juillet-Aout 2026 : réalisation et regroupement des bilans des actions mises en place, puis transmission des informations au CNOSF.

Engagements des structures sélectionnées (ligues et comités)

Une fois sélectionnées, les structures comités et ligues devront s'assurer des points suivants :

1. Les participantes :

- Les participantes devront être des femmes de plus de 18 ans, licenciées ou non.
- Elles peuvent être déjà engagées en tant que dirigeantes ou souhaiter prendre des responsabilités.
- Les candidates devront être disponibles pendant toute la durée du programme (minimum 6 mois).

2. Programme du club des 300 :

- Organiser une journée de lancement et une journée de clôture en présentiel.
- Organiser chaque mois une classe virtuelle de 2 heures, en lien avec les modules proposés par le CNOSF. Plusieurs classes virtuelles sont obligatoires et essentielles pour garantir la qualité du programme et l'accompagnement des participantes.
- Faire intervenir des personnes qualifiées au sein du programme.
- Encourager fortement les dirigeantes à suivre le module « [Sensibilisation aux violences](#) » de la FFBB.
- Mettre en place des ateliers de co-développement, organisés en visioconférence et/ou en présentiel.
- Réaliser un bilan complet en fin de programme et le transmettre à la FFBB en juillet 2026.

La FFBB propose un modèle type de formulaire pour recevoir les candidatures des dirigeantes.

Ce formulaire peut être adapté par les comités et ligues en respectant à minima les informations demandées.

Règlement de candidature

Le présent règlement de participation au Programme (ci-après, le « Règlement ») s'applique, sans condition, à toute personne souhaitant participer au Club des 300 de la FFBB.

club des 300

OBJET

Le présent Règlement a pour objet de définir les modalités de l'appel à candidature et de participation au Programme du Club des 300 femmes dirigeantes, mis en place par les structures déconcentrées de la FFBB.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'appel à candidatures pour sélectionner les candidates s'adresse exclusivement aux femmes, élues ou non, souhaitant être accompagnées dans le cadre de leurs fonctions de dirigeantes au sein du basket-ball.

MODALITES DE PARTICIPATION

Toutes les candidatures déposées dans les délais définis par les comités ou les ligues seront prises en compte et étudiées.

MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATES

La sélection des candidates sera réalisée par le comité ou la ligue organisatrice, selon les critères suivants :

- Le projet d'engagement dans des fonctions de dirigeante ;
- L'Expérience dans le domaine sportif ;
- La disponibilité pour suivre l'intégralité du programme d'accompagnement

Les comités et les ligues s'engagent à ne discriminer aucune candidature, notamment pour des motifs liés à l'expression écrite (tous niveaux acceptés). Ils s'engagent à favoriser la mixité des âges, des trajectoires personnelles et professionnelles.

Le nombre de candidatures retenues sera défini par chaque comité et chaque ligue.

ASSIDUITE ET BONNE CONDUITE

Toute candidate sélectionnée s'engage à participer en présentiel aux deux regroupements annoncés, organisés par le comité ou la ligue dans le cadre du Programme.

Elle s'engage par ailleurs à participer, avec assiduité, à l'ensemble des temps proposés tout au long de l'année (classes virtuelles, webconférences, ateliers, etc...).

MODIFICATION DU REGLEMENT

La FFBB se réserve le droit de modifier le présent Règlement, à tout moment, sans que celui-ci ne soit tenu responsable de quelque manière que ce soit.

DONNEES PERSONNELLES

En remplissant le dossier de candidature, vous acceptez que les informations recueillies fassent l'objet d'un traitement automatisé par la FFBB en vue de l'examen de votre candidature.

Les données personnelles des participantes sont collectées conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) Personnelles** n°2016/679 et à la Loi informatique et libertés n°78-17. Ce traitement est mis en œuvre sur la base du consentement des participantes, exprimé par la soumission des informations renseignées au sein du dossier de candidature.

Les données seront traitées informatiquement par la FFBB, en tant que responsable du traitement. Elles seront conservées pendant **un an**. Ces données feront l'objet d'un traitement informatique, par la FFBB, responsable du traitement.

club des 300



Pour les candidates retenues, la durée de conservation est portée à trois ans afin de permettre l'envoi d'informations ou d'invitations liées au Club des 300 Dirigeantes. Pour les candidates non retenues, cette conservation prolongée n'interviendra qu'en cas d'accord explicite.

Les données des candidates retenues pourront également être transmises au CNOSF.

Vous disposez des droits suivants sur vos données :

- Droit à l'information sur la collecte et le traitement ;
- Droit d'accès, de rectification ou d'effacement ;
- Droit de modification en cas d'informations inexactes ;
- Droit d'opposition et de limitation du traitement ;
- Droit à la portabilité de vos données.

Ces droits peuvent être exercés en adressant une demande à : dpo@ffbb.com.

Si vous avez des questions et/ou souhaitez en savoir plus sur l'appel à manifestation d'intérêt, vous pouvez contacter :

Mission Responsabilité Sociétale

A l'adresse citoyenne@ffbb.com